



Poliez-Pittet, le 26 avril 2012

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 3 – 2012 Éclairage du parc public, des églises et du grenier

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Notre commune possède un magnifique jardin public au centre du village qui a été créé dans les années 80, ainsi que de beaux monuments, dont l'église catholique romaine datant de 1914, l'église évangélique réformée de 1924 et le grenier probablement de 1746. Ce dernier a été transféré au château de Chillon en 1918 et a été rapatrié en octobre 2004 à Poliez-Pittet. Afin de valoriser ces objets, nous vous proposons un éclairage adapté, en toute sécurité avec possibilité de réglage de la lumière selon les manifestations.

Eclairage du parc public

Depuis plusieurs mois, les 4 luminaires du parc public ne fonctionnent plus et sont trop vétustes pour les réparer. Ils ne sont plus conformes et sécuritaires.

Il est impératif de changer les 4 luminaires et de déplacer les 2 luminaires des extrémités du parc pour obtenir un éclairage optimal avec du Led. Le but est d'illuminer le chemin du parc, ainsi que diminuer le risque de vandalisme et/ou de brigandage.

Eclairage fixe pour les 2 églises et le grenier

Depuis plusieurs années, un éclairage provisoire des églises et du grenier est effectué pendant la période des fêtes de fin d'année, ce qui engendre des frais annuels de CHF 2'000.--.

Afin de valoriser ces superbes monuments, la municipalité vous propose d'installer un éclairage fixe pour des événements occasionnels.

Coût de ces investissements

| | |
|---|----------------------|
| Fouille + pose de 4 socles (selon devis maçon) | CHF. 6'000.-- |
| Eclairage du parc public (selon devis électricien) | CHF. 16'600.-- |
| Fouille | CHF. 8'000.-- |
| Eclairage église catholique romaine (selon devis électricien) | CHF. 13'300.-- |
| Fouille | CHF. 4'000.-- |
| Eclairage église évangélique réformée | CHF. 9'300.-- |
| Divers et imprévus | <u>CHF. 1'800.--</u> |

Coût total **Fr. 59'000.--**

Financement

Ces investissements seront portés à l'actif du bilan au chapitre des investissements « 9144 Installations S.I. » (Services Industriels).

Le montant de ces investissements sera financé par les liquidités de la Commune.

D'un point de vue comptable, cette dépense pourra être amortie en une seule fois par un prélèvement du montant total sur le Fonds de réserve N° 9282.30 « Fonds de Réserve ».

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Conseil Général de Poliez-Pittet

- vu le préavis municipal N° 3-2012
- considérant que ce point été mis à l'ordre du jour
- entendu le rapport de la commission nommée pour cet objet
- entendu le rapport de la commission des finances

Décide

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux concernant l'éclairage du parc public et la mise en place d'un éclairage fixe pour les églises et le grenier
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 59'000.--
- **de financer** cette dépense par les liquidités de la commune
- **D'amortir** cet investissement par un prélèvement de **CHF 59'000.--** sur le fonds de réserve N° 9282.30

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 avril 2012.


Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Serge Savoy



La Secrétaire


Tania Giordano